

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2025
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025 (accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
001.25.01 DEE	08/01/2025	Conventions d'occupation de locaux scolaires sur l'année 2024-2025
002.25.01 DEE	08/01/2025	Mise à disposition d'un garage situé dans le groupe scolaire Léon Goragner au profit de l'association Joue ton monde
003.25.01 RC	08/01/2025	Mise à disposition d'un box n°19 à la maison des associations Pierre Waldeck Rousseau au profit de l'association Ty Catch Impro - Abroge et remplace la décision n° 390.24.12 RC
004.25.01 DFCP	08/01/2025	Suppression de la régie d'avances - Pôle Max Jacob
005.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'un box au profit de l'association Sécurité routière
006.25.01 DFCP	13/01/2025	Avenant n°2 au marché de formations actions « Gestes et postures en activités professionnelles » - KINE-OUEST PREVENTION - Sans incidence financière
007.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'un box n°13 à la maison Pierre Waldeck Rousseau au profit de l'association Hip hop New School

008.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'une salle 9 Rue de l'Île d'Houat au profit de l'association Forzh Piou
009.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'une salle municipale 19 Rue du Léon au profit de l'association VATRA
010.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition de locaux 1 Rue d'Armor au profit de l'association Le Copeau Doré
011.25.01 DFCP	13/01/2025	Vente de biens de la collectivité sur le site internet WebEnchères
012.25.01 DIMEP	17/01/2025	Maintenance d'une compteuse-trieuse de pièces - SCAN EUROS - 20 000 € HT maximum
013.25.01 DSUH	17/01/2025	Mise à disposition de terrains à madame Nolwenn Maes-Park Olier
014.25.01 DFCP	21/01/2025	Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du théâtre Max Jacob - Lot n°2 (Curage - Démolition - Gros Œuvre - VRD - Désamiantage) - Groupement RENE JONCOUR / DEM 7 - Plus-value de 74 974,29 € HT
015.25.01 DDC	21/01/2025	Mise à disposition de locaux du Conservatoire de musique théâtre au bagad du Moulin Vert les 17, 24 et 31 janvier 2025 et le 7 février 2025
016.25.01 DFCP	21/01/2025	Travaux d'espaces verts communaux, communautaires et Sivalodet - Groupement BELLOCQ PAYSAGES / JARDIN SERVICE - 5 500 000 € HT maximum
017.25.01 RC	21/01/2025	Mise à disposition de locaux sis 8 Bis rue des Doves au profit de l'association Société Archéologique du Finistère
018.25.01 RC	22/01/2025	Mise à disposition d'une salle à l'Espace Denise Larzul au profit de l'association Aprem Jazz
019.25.01 RC	22/01/2025	Mise à disposition de locaux 1 Bis place Charles de Gaulle au profit du syndicat UNSA
020.25.01 DEEJ	24/01/2025	Conventions d'occupations de locaux scolaires sur l'année scolaire 2024-2025
021.25.01 DEEJ	24/01/2025	Convention d'occupation des locaux scolaire du collège La Tourelle
022.25.01 DFCP	24/01/2025	Mise à disposition d'un emplacement au sein du complexe sportif de Penvillers 17 rue de Stang Bihan à Quimper à la société CELLNEX France Infrastructures pour le compte de Bouygues Telecom
023.25.01 DFCP	24/01/2025	Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du théâtre Max Jacob - Lot n°4 (Charpente métallique) - BAUME - Plus-value de 5 995,50 € HT

Le conseil municipal en prend acte.